

per aux importunités de mes parents, écoutez-moi, vous connaîtrez bientôt toute l'histoire de ma vie; vous avez peut-être entendu parler de mon nom de fille miss Simpson?

—Certainement, ce nom existe même dans ma propre famille.

—J'épousai en premier mariage M. Wilson.

—Qui? m'écriai-je?

—Wilson, répéta-t-elle.

—Mes cheveux se dressèrent sur ma tête.

—Avez-vous été mariée une seconde fois.

—Oui.

—A qui?

—A M. Winckworth.

—Winckworth! m'écriai-je. Simpson, Wilson, Winckworth! Dieu! vous êtes ma grand-mère.

Les personnes à qui nous adressons L'ÉLECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 26 JANVIER 1867.

LA QUESTION DES INCENDIES.

Le comité de secours, à sa dernière séance, adoptait unanimement le plan dû à l'initiative de M. M. Simard et Forsyth, sur la manière dont sera répartie la somme de \$200,000, mise à part pour reconstruire les maisons incendiées. Les auteurs du plan ont reconnu eux-mêmes toutes les difficultés qu'il y avait à arriver à des résultats pleinement satisfaisants. Le comité l'a compris aussi, et, en présence d'un projet praticable comme celui de M. M. Simard et Forsyth, il s'est empressé d'y donner sa sanction. Il y a eu cependant une légère dissonance; elle provenant du Rev. M. Cooke. Il ne s'éleva pas contre l'appropriation des \$200,000; ses remarques, paraît-il, ont seulement porté sur les conditions insalubres du terrain où s'est érigé St. Sauveur. Notons, en passant, qu'il n'y a pas un mois, c'était la population de cette localité que l'on traitait de malsaine, maintenant c'est le sol lui-même qui est malsain. Nous pourrions fort bien répondre à M. Cooke que St. Roch s'est construit sur un même terrain, dans les mêmes conditions et qu'il n'est jamais venu à l'idée de personne de souger à son assainissement en l'expropriant. Mais ne parlons pas encore; les motifs de ce monsieur pour condamner le plan en question ne sont pas encore tombés définitivement dans le domaine du public.

Nous détachons du rapport du sous-comité, où s'est élaboré le plan, les statistiques suivantes sur lesquelles on s'est appuyé pour établir une répartition:—

Les états préparés par le comité des statistiques et les différents comités locaux, constatent que 1837 maisons ont été détruites: elle sont classées comme suit:

Classe A.

Maisons évaluées à \$500 et au-dessous:

Dans le quartier Saint-Roch.....	213
Dans le quartier Jacques-Cartier.....	109
Saint-Sauveur.....	747-1069

Classe B.

Maisons évaluées à \$501 et au-dessus jusqu'à \$1000:

Quartier Saint-Roch.....	176
Quartier Jacques-Cartier.....	31
Saint-Sauveur.....	184-391

Classe C.

Maisons évaluées à plus de \$1000:

Quartier Saint-Roch.....	129
Quartier Jacques-Cartier.....	129
Saint-Sauveur.....	139-377

Nombre total des maisons..... 1837

Comme il est désirable, tant dans l'intérêt des incendiés que pour prévenir de pareils conflagrations à l'avenir, d'encourager la reconstruction de ces maisons en matériaux incombustibles, moyennant certaines

conditions, une aide ou une prime sera offerte à chaque propriétaire pauvre et non assuré qui pourra rebâtir selon l'échelle d'évaluation suivante établie par le comité des statistiques.

Sur les maisons de classes A.,	1069:
Moins les maisons assurées, 58-1011 à \$:	\$111,210
Sur les maisons de la classe B.,	391:
Moins celles non-assurées,	131 260 à \$150,39,000
Sur les maisons de classe C.	377:
Moins celles assurées,	120,248 à \$200 49,000
	1519 \$199,810

Comme on le voit, les maisons à reconstruire à St. Sauveur, placées dans la classe A, sont dans une proportion considérable. Ce sont les propriétaires de ces maisons qui ont droit à plus de sollicitude et auxquels on doit porter le plus d'intérêt. En effet, ils sont pauvres, sans capital, et on aura beau leur dire: *aide toi la prime t'aidera*, ce conseil restera sans écho au sein du plus grand nombre. On conçoit qu'il est impossible pour eux de se soumettre aux conditions posées par le comité de secours, quant à la reconstruction de leurs demeures en matières incombustibles, avec la seule perspective d'une prime de \$ 110,000.—Est-ce que la pensée impie de l'expropriation de cette malheureuse localité finirait par se réaliser?

Au surplus, l'unanimité qui a présidé au comité de secours, trouvera-t-elle tous les habitants de St. Sauveur entièrement satisfaits? Nous l'espérons, mais nous ne le croyons pas. Ils auront certainement quelque chose à dire; et ils ne tarderont pas à exprimer leur opinion sur les conditions imposées, justement selon nous, par le comité de secours. Vont-ils essayer de se soustraire à ces conditions? Et dans le cas de non-réussite dans cette tentative, vont-ils tourner leurs regards vers le gouvernement, pour en obtenir un emprunt? Est-ce que cet emprunt est possible? Ne pourrait-il pas se former une association de capitalistes pour aider aux plus pauvres propriétaires incendiés à reconstruire leurs maisons aux conditions du comité? Voilà des questions qui pourraient bien surgir de la mise en pratique du plan de reconstruction du district incendié. Quoiqu'il en soit, la position des propriétaires, qui n'ont pour ressource que la prime accordée par le comité de secours, doit solliciter l'attention de tous les hommes de cœur.

Le Maire et ses Valets.

Nous croyons devoir dire un mot aujourd'hui sur la conduite du maire de Québec et de la majorité des membres du comité spécial chargé de la nomination des divers comités.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons avec amertume, il est réellement déplorable de voir la Corporation devenue une arène politique, une espèce de chambre d'Assemblée en miniature où bon nombre de conseillers se livrant à toutes les passions et les injustices qui distinguent les partis politiques en chambre et ne travaillent qu'à satisfaire de ridicules vengeances, d'étroites inimitiés; il est regrettable au dernier degré de voir ces conseillers faire passer les questions politiques avant les questions municipales et n'avoir pas assez d'intelligence et de cœur pour remplir avec dignité et justice les devoirs de leur position et se mettre au dessus de coteries éhontées de quelque misérable imbécile.

Ces sévères réflexions nous sont inspirées par la honteuse intrigue qui vient de se jouer à la Corporation et dont notre maire et ses quelques valets ont fait les frais.

M. Cauchon dans son journal et dans ses discours, chacun le sait, ne parle toujours que du malheureux esprit de parti qui existe dans la Corporation, il engage constamment les conseillers à abandonner toute inimitié politique, il les engage sans cesse à travailler, sans passion et sans distinction de parti, à promouvoir les intérêts de la cité, mais tandis qu'il endort ainsi par ses paroles de conciliation et de paix la bonne foi des conseillers honnêtes et sincères, il profite de ce moment de confiance pour, de concert avec ses adeptes, tramer dans l'ombre, intriguer, sourdement et frapper lâchement un adversaire. Avec des hommes de cette trempe il faut toujours être sur ses gardes, n'ajouter foi à aucune de leurs paroles menteuses. Car la tactique de M. Cauchon c'est de mentir d'abord pour endormir, puis de frapper en traître.

S'il existe dans la Corporation un homme qui s'est distingué par son travail et par son dévouement, qui, à chaque appel, se rendait à son poste sans qu'aucune considération l'en empêchât, c'est bien certes M. le conseiller Rinfret. Aussi personne n'aurait jamais pensé que cet homme qui se dévouait avec tant de bonne foi et de volonté à l'accomplissement de ses devoirs municipaux serait, sans explication et sans raison aucune, honteusement rejeté du comité de finances où il rendait tant d'importants services. Mais l'on comptait sans M. Cauchon et la majorité servile des membres du comité spécial à la tête duquel figure le trop célèbre conseiller G. Hall, de si intrigante mémoire, qui viennent, à la surprise générale, à la surprise de la plupart des conseillers eux-mêmes, contre tout précédent et contre toute justice, de frapper un adversaire et de l'éliminer d'un comité où il était peut-être trop nuisible pour eux.

On a certes le droit de se demander la raison et le but d'une conduite aussi arbitraire. Pour nous l'explication est facile.

C'est d'abord la haine que porte M. Cauchon à tout homme qu'il ne trouve pas prêt à suivre ses volontés, quelques injustes qu'elles soient, à tout homme assez fier de lui-même pour dédaigner de descendre à la servilité outrée d'un vieux G. Hall, ce vieil homme de paille blanchi au service de honteuses intrigues et d'une obéissance passive à M. Cauchon; c'est ensuite et surtout parce qu'on pourra faire tous les tripotages que l'on voudra dans ce comité de finances sans redouter cet obstacle toujours présent d'un honnête homme qui veille avec scrupule et conscience à l'administration de l'argent des citoyens; on pourra peut-être même renouveler les actes d'un trop célèbre Langevin, et dans un moment d'élection employer de l'argent à certaines constructions,—à l'achat des consciences.

Nous apprenons que les citoyens de Québec et surtout du faubourg St. Jean, si dignement représentés par M. Rinfret, sont indignés de ce procédé, et plusieurs même se proposent de faire une énergique démonstration contre une conduite aussi malveillante.

Loïn de les blâmer nous les conseillons plutôt d'agir avec vigueur, car, paraît-il, il se brasse encore, qu'on nous passe le mot, de sourdes machinations dans le Conseil, et il est du devoir, il est de l'honneur des citoyens de voir à ce qu'une semblable décision non seulement ne se renouvelle plus, mais soit brisée par la majorité du Conseil au complet.

Nous le demandons en toute sincérité une telle conduite de la part du premier officier de la cité n'est-elle pas indigne? N'est-il pas temps que les citoyens se lèvent et lui enseignent à se comporter avec plus d'honneur et de dignité, à respecter davantage la cité de Québec et ses citoyens. Il ne faut pas que pour satisfaire de mesquines inimitiés il soit permis à cet homme de pratiquer en petit ce qu'il a pratiqué en grand dans la chambre avec ses confrères; il ne faut pas qu'après avoir voulu écraser les citoyens pour emplit les coffres de la Corporation, il achète ou menace les conseillers, leur promette mille faveurs pour s'en faire des créatures, et sème partout la corruption et la terreur à la manière des Langevin et consorts. Non, cela ne peut durer; il faut que les citoyens fassent leur devoir et voient d'un peu plus près à leurs affaires; il est temps qu'ils se rendent en masse à la Corporation, à chaque séance, et voient comment parlent et agissent ceux qui sont chargés de défendre leurs intérêts; il faut enfin que le règne trompeur d'un Joseph Cauchon soit contrôlé et arrêté. L'avenir et l'honneur de la cité sont à ce prix.

L'Observateur, est un nouveau journal publié à Chicago, en remplacement de l'Indépendant qui a peu vécu. Le programme de l'Observateur s'est élargi; il embrasse les intérêts des diverses nationalités parlant la langue française, sur le continent américain. S'il persévère dans le chemin qu'il s'est tracé, ce journal obtiendra un légitime succès. MM. Barclay et Fréchette, — on n'a pas oublié le charmant recueil de poésies dû à la plume du dernier, — en sont les éditeurs. Les deux numéros spécimen qui nous sont parvenus contiennent d'excellents articles sur la politique européenne et américaine. Nous y remarquons que tout ce qui touche aux intérêts du Canada est un sujet de vive sollicitude pour les écrivains de ce journal. Nous lui souhaitons la bienvenue et une nombreuse clientèle.

L'abonnement pour le Canada est de \$4 payable en or ou en papier-monnaie de ce pays.

Nous voyons par les dépêches télégraphiques que l'empereur des Français veut faire un pas